



Procès – verbal de l'atelier de validation du manuel de gestion qualité de la Cour des comptes

L'an 2025 et les 22, 23 et 24 avril, ce sont déroulés, dans la grande de réunions de la Cour, les travaux de l'atelier de validation du projet de Manuel de contrôle et d'assurance qualité de la Cour des comptes. Les travaux ont été présidés par monsieur BALE Débaba, Président de la première chambre, représentant le Premier Président.

Etaient présentes les personnes dont la liste est jointe au présent procès-verbal.

Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- présentation du contexte de l'atelier et du manuel ;
- discussions suivie de l'adoption.

1- Contexte et Présentation du manuel

Ouvrant les travaux, le représentant du Premier président, monsieur BALE Débaba a souhaité la bienvenue au Consultant, monsieur Thierno DIA et lui a souhaité un bon séjour en terre togolaise.

Après ce mot introductif, il a passé la parole au point focal du PAMOMISC de la Cour des comptes du Togo, monsieur YABA Mikémina, Procureur général près ladite Cour pour présenter le contexte de l'atelier.

Prenant la parole, celui-ci a expliqué que l'atelier se tenait dans le cadre des activités prévues par le PAMOMISC au profit de la Cour des comptes du Togo dans l'Accord de coopération 2022-2024 entre le CREFIAF et la Cour des comptes du Togo le 21 juin 2022 à Yaoundé, au Cameroun. Il a rappelé les travaux préparatoires de cet atelier que la Cour avait effectués quelques semaines plus tôt en examinant la première version du Manuel que le Consultant avait envoyée à la Cour, à la suite desquels le présent atelier a été programmé.

La parole fut laissée au Consultant de présenter le projet de Manuel tel qu'il a été retouché à la suite des observations que la Cour lui avait faite précédemment.

En réponse, le Consultant a fait remarquer que l'essentiel des observations qui avaient été faites ont été prises en compte et que cela n'exclut pas que d'autres observations pertinentes puissent être faites.

Ce manuel a pour objectif d'assurer une haute qualité des travaux de la Cour des Comptes du Togo, et son utilisation devrait permettre à la Cour de se « conformer aux normes ISSAI et aux bonnes pratiques de contrôle externe des finances publiques ».

Il a poursuivi que le Manuel contient des « exigences » qui sont signalées par l'emploi des verbes « devoir », « veiller » et « s'assurer ». Ces exigences s'adressent en particulier aux personnes impliquées dans le processus de contrôle et d'assurance qualité. Ces personnes doivent obligatoirement se conformer à ces exigences pour respecter et faire respecter les normes professionnelles.

Le manuel contient d'autres commentaires explicatifs sous forme de tableaux, schémas ou encadrés qui fournissent un complément d'informations sur les exigences ainsi que des indications de mise en œuvre.

Après cette présentation, les participants ont convenu de la démarche de validation qui consiste à parcourir le document page par page pour recueillir les observations qui ont fait l'objet de discussion.

2- Points de discussions

Les participants ont suivi la démarche adoptée et chacun est intervenu pour son observation.

Certains points ont fait l'objet de discussions très animées alors que d'autres n'ont suscité que peu de discussions.

Le consultant a toujours pris en compte les observations et corrections et partagé son expérience personnelle pour la compréhension du document.

A la fin des travaux du 3^{ème} et dernier jour, le président de séance a demandé aux participants d'adopter le Manuel de contrôle et d'assurance qualité de la Cour des comptes du Togo. Cette adoption a été faite par acclamation par tous les participants.

Le président de séance, Monsieur Débaba BALE, Président de la première chambre, représentant du Premier Président, a remercié les participants et le Consultant pour le travail fait et a levé la séance à 12h 05 min.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été dressé pour servir et valoir ce que de droit.

Ont signé :

Président de séance

Point focal de PAMOMISC

Consultant


Débaba BALE


Mikémina YABA


Thierno DIA